

Paris, le 24 octobre 2024

La Fédération des Industries des Équipementiers pour Véhicules informe les professionnels de la réparation automobile sur le dispositif SERMI en France

La Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules (FIEV) souhaite informer l'ensemble des professionnels de la réparation automobile de la mise en place du dispositif SERMI (Security-Related Repair and Maintenance Information). Ce nouveau cadre réglementaire vise à garantir l'accès sécurisé et équitable aux informations liées à la sécurité des véhicules pour toutes les structures de réparation, qu'elles soient indépendantes ou affiliées à un constructeur.

À partir du 1^{er} novembre 2024, le SERMI permettra aux professionnels qualifiés d'accéder à des informations sensibles. Ce cadre est essentiel pour assurer une concurrence équitable entre les différents acteurs du secteur tout en renforçant la sécurité des véhicules et des automobilistes.

La FIEV rappelle que l'obtention de l'agrément SERMI repose sur une certification des professionnels et des ateliers. Cette certification sera délivrée par des organismes accrédités, conformément aux exigences définies par les autorités européennes. Les acteurs de la réparation sont encouragés à entamer dès à présent les démarches nécessaires afin de se conformer aux nouvelles obligations réglementaires.

Le SERMI est déterminant pour la filière de la réparation automobile et repose sur 3 piliers :

- **Accès sécurisé et transparent :** Le SERMI garantit un accès contrôlé aux informations de sécurité, réduisant ainsi les risques de fraudes et de mauvaises manipulations.
- **Préservation de la compétitivité :** Il assure que les réparateurs indépendants aient accès aux mêmes données que les membres des réseaux de constructeurs, leur permettant ainsi de maintenir leur compétitivité sur un marché en constante évolution.
- **Confiance accrue des consommateurs :** En garantissant une sécurité renforcée des réparations, le dispositif SERMI est un gage de qualité et de confiance pour les automobilistes.

Ainsi, la FIEV encourage vivement les professionnels de la réparation à se préparer dès maintenant à l'entrée en vigueur du SERMI. Cela inclut la formation des équipes, la mise en conformité des ateliers et la demande de certification auprès des organismes accrédités.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la [FIEV](#).

À propos de la FIEV

Agir pour le futur de l'automotive en défendant une mobilité durable, vectrice de liberté et respectueuse de l'environnement.

La FIEV (Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules) est le syndicat professionnel des équipementiers, des fabricants d'équipements de garage et de tous les autres apporteurs de solutions automotive. Elle représente et défend les intérêts d'une industrie dont les acteurs contribuent à 85% au prix de revient d'un véhicule, réalisent près de 15 Mds€ de chiffre d'affaires, dont 55% réalisés à l'export, et rassemblent environ 57 000 emplois.

130 groupes d'entreprises, et leurs 300 sociétés adhérentes de la FIEV, bénéficient d'un large accompagnement (conseils, veille, formation et études), indispensable à leur performance sur un marché en perpétuel mouvement. Actionnaire majoritaire d'EQUIP AUTO, la FIEV contribue activement à faire de ce salon le rendez-vous international de l'après-vente automobile et des services pour la mobilité en France.

Pour en savoir plus : www.fiev.fr

FIEV

fiev@fiev.fr

+33 (0)1 46 25 02 30

2, rue de Presbourg – 75008 Paris

www.fiev.fr

Association immatriculée au Répertoire des Syndicats Professionnels sous le numéro 1.465 B • SIREN 785 425 836